



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 février 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recloses, à 10h00 sous la présidence de Madame la Maire, Sonia RISCO.

Etaient présents : Mme RISCO Sonia, *Maire*, Mme COSCO Nadège et Mme GUYOU Madeleine, *Adjoints*,

M. RICHARD Fabrice, Mme ROCHER Virginie, M. BOUVIER François et M. LE TOUT Erick, Mme DELGADO Lisa, M. JEAN Guillaume, *conseillers Municipaux*.

Pouvoirs : Mme RIBAS Marie-Laure donne pouvoir à Mme RISCO Sonia
Mme ROCHER Virginie donne pouvoir à Mme RISCO Sonia
M. CLUGNAC Gilles donne pouvoir à M. RICHARD Fabrice
Mme POMA Margaret donne pouvoir à M. LE TOUT Erick

Absent excusé : M. BEUTIS Benjamin

Secrétaire de séance : Mme COSCO Nadège

ORDRE DU JOUR

- 1/ Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public Local (DSIL)
- 2/ Inscription à l'action de l'inventaire du patrimoine proposée du PNRGF
- 3/Affaires et informations diverses

Approbation du Compte rendu du Conseil municipal en date du 31 janvier 2022

1/ Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public Local (DSIL)

La loi des finances 2018 a renouvelé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de permettre, notamment, le financement d'opérations d'investissement des communes.

Par ailleurs, la Commune de Recloses envisage de réaliser des travaux dans le cadre de son projet de rénovation thermique (isolation du toit, changement des menuiseries extérieures et remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière biomasse) pour la Mairie.

Le coût prévisionnel est estimé à 66 671.46 € HT.

L'Etat, par le biais de la dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, envisage d'accompagner la réalisation de ce projet, à hauteur de 80 %.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant HT	%
Etat (DSIL)	53 337.17 €	80%
Commune de Recloses	13 334.29 €	20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **DECIDE** le projet tel que défini ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter l'Etat, au titre du Fonds de Soutien de l'Investissement Public Local, à hauteur de 80% ;

- **AUTORISE** le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

2/ Inscription à l'action de l'inventaire du patrimoine proposée du PNRGF

Madame la Maire de Recloses demande à son Conseil municipal d'inscrire la Commune de Recloses à l'action de l'inventaire du patrimoine proposée par le PNR.

Cet inventaire a pour but d'améliorer les connaissances et préserver le patrimoine rural, non protégé et de ce fait plus exposé aux mutations et aux transformations liées à la pression urbaine.

L'objectif de cet inventaire est de connaître, préserver et valoriser le patrimoine concerné, le déroulement de la méthodologie est le suivant :

1. Connaître :

- . Documentation sur la Commune et localisation des édifices
 - consultation de la documentation du Parc et de la Commune
 - cadastre napoléonien et actuel (comparaison).
 - vues aériennes, ressources photographiques et iconographiques
- . Travail sur le terrain
 - déplacements sur la Commune : décrire chaque élément patrimonial à l'aide de fiches à saisie rapide,
 - prise de photos et de notes. Photos qui seront intégrées à la base de données.
- . Etude sur les édifices et éléments patrimoniaux :
 - recherche, en archives essentiellement, pour tenter de récolter un maximum d'informations sur l'histoire du bâti et sur son évolution, à savoir les dates de construction et d'éventuelle modification, ainsi que le contexte, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

2. Préserver :

Les connaissances pourront être intégrées au PLU de la Commune, et pourront être un outil d'aide à la décision, à l'occasion d'un projet d'aménagement ou de construction par exemple.

3. Valoriser : à deux niveaux

- parcs et communes : base de données et travail de restitution remis à chaque commune.
- habitants et grand public : grâce aux connaissances acquises, il sera dès lors possible d'envisager la publication d'ouvrages et/ou l'organisation d'événements et manifestations culturelles et touristiques, etc... en collaboration avec l'équipe du Parc.

La Commune devra informer les habitants de cette démarche (bulletin communal, courrier, affichage), apporter des ressources documentaires et via des personnes ressources et/ou associations locales et accompagner sur le terrain pour la mise en relation avec les propriétaires privés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTE** l'inscription à l'action de l'inventaire du patrimoine proposée par le PNR.

3/ Affaires et informations diverses

- Le Conseil Municipal a répondu favorablement à la requête d'un traiteur Indien qui sera présent à Recloses le samedi matin tous les 15 jours à partir du 26/02/2022.
- Une première réunion d'information pour la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 20 mars prochain à 10h00 à la salle polyvalente.

- Une journée solidaire « Mars Bleu » de soutien à la recherche contre le cancer colorectal aura lieu le dimanche 20 mars par l'ensemble des associations du village avec un programme sportif et culturel, et un goûter.

La séance est levée à 11h22

La Maire
Sonia RISCO

